



**BNP PARIBAS**

RSE Groupe  
Laurence PESSEZ  
Déléguée à la Responsabilité Sociale et  
Environnementale  
22 avenue de l'Opéra  
75001 PARIS

Les Amis de la Terre France  
A l'attention de Juliette Renaud  
Mundo M  
47 avenue Pasteur  
93100 MONTREUIL

Paris, 3 décembre 2015

Chère Madame Renaud,

En réaction au Prix Pinocchio du Climat "Impacts locaux" que vous avez décerné à BNP Paribas, nous tenons à vous rappeler les éléments suivants :

BNP Paribas finance toutes les activités utiles au fonctionnement de l'économie et de la société, dont naturellement le secteur énergétique. et considère qu'il est essentiel de trouver un équilibre entre les besoins d'accès à l'électricité et la nécessité de réduire les émissions de CO2 liées aux activités humaines, afin de ralentir le changement climatique et de **limiter le réchauffement à 2 degrés**.

C'est la raison pour laquelle BNP Paribas a notamment élaboré et appliqué **dès 2011**, au niveau mondial, une **politique sectorielle sur la production d'électricité à partir du charbon**. Cette politique visait à s'assurer notamment que les meilleures technologies disponibles étaient déployées afin d'améliorer l'efficacité énergétique des centrales à charbon et de minimiser leur impact environnemental.

A fin 2014, le Groupe était également un acteur majeur du soutien au secteur des énergies renouvelables et le mix électrique financé par BNP Paribas ne comprenait que 23.5% de charbon contre 40.4% pour le mix électrique mondial.

Le **16 novembre 2015**, **BNP Paribas a pris de nouveaux engagements** visant à renforcer son action relative au financement de la transition énergétique:

- **Ne plus financer les centrales à charbon dans les pays à haut revenus et renforcer les critères de sélection dans les autres pays**



- Financer uniquement les **entreprises qui s'engagent à diminuer la part de charbon dans leur production, minières ou productrices d'électricité**
- **Ne plus financer les mines de charbon**  
Les engagements ci-dessus concernent toutes les activités du Groupe sur un périmètre monde et seront intégrés dans la mise à jour de la politique existante, d'ici la fin de l'année.
- **Multiplier par 2 nos financements dans le domaine des énergies renouvelables soit un objectif de 15 milliards d'euros d'ici 2020**
- Etre dans le **top 3 sur le marché des obligations vertes** émises en euros
- **Investir dans les start-ups qui innovent** pour accélérer la transition énergétique soit un investissement de 100 millions d'euros d'ici 2020
- **Développer l'offre d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements** qu'il propose déjà à ses clients particuliers, que ce soit via des offres et services dédiés ou via des partenariats avec des acteurs industriels. BNP Paribas augmentera également son soutien aux entreprises qui consacrent une part significative de leur activité à élaborer des solutions permettant de réduire la consommation d'énergie.

Pour en savoir plus :

<http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/notre-engagement-faveur-transition-energetique>

**S'agissant plus particulièrement de la centrale Tata Mundra, en Inde, comme vous le savez :**

BNP Paribas s'est engagé en 2008 aux côtés de banques de développement (Banque Mondiale et Agence de Développement Asiatique), agence de crédit export et de banques commerciales indiennes **à hauteur de moins de 8% du coût total du projet, préalablement à notre adhésion aux Equator Principles et à la mise en œuvre de notre politique « Production d'énergie à partir du charbon »**, deux engagements **non rétroactifs**,

Les banques commerciales n'étaient pas dotées en 2008 des outils nécessaires pour réaliser des due diligences environnementales et sociales (E&S) – outils développés depuis -, et considéraient la participation de banques de développement au financement du projet comme **un élément de réassurance**.

Dans ce contexte, bien que notre influence sur CGPL, la société exploitante de la centrale Tata Mundra, soit limitée, BNP Paribas a suivi depuis 2012 les informations publiées par diverses parties prenantes de Tata Mundra concernant les impacts Environnementaux & Sociaux de ce projet : les documents émis par l'association de pêcheurs MASS dont nous avons d'ailleurs reçu un porte-parole en 2014, ou encore les rapports et recommandations du médiateur de la Banque Mondiale.

En 2013 et 2014, sur la base de ces informations, nous avons adressé à notre client des questionnaires reprenant tous les points que nous souhaitions clarifier puis nous avons échangé avec



lui sur la base des réponses détaillées qu'il nous adressait. Jusqu'alors, la teneur de ses réponses nous semblait témoigner d'une volonté d'adresser les enjeux identifiés.

Début 2015, nous avons étudié attentivement le rapport publié par la Banque de Développement Asiatique. Ce rapport corrobore le précédent (du médiateur de la Banque Mondiale) et nous avons constaté, d'après ces deux documents, que certains sujets, en particulier l'impact sur les pêcheurs, ne peuvent être considérés réglés à ce stade.

Le directeur de notre filiale en Inde a donc adressé un courrier au Managing Director de CGPL en Mai 2015 pour lui faire part de nos inquiétudes quant à ces impacts E&S qui demeurent et lui demander de nous impliquer dans le plan d'actions correctives que CGPL serait en train d'élaborer avec les banques de développement.

Depuis, les échanges se sont intensifiés, entre autres à travers une rencontre entre le directeur de nos activités en Inde avec la direction de Tata Power et une rencontre de nos équipes locales avec la Banque Mondiale début novembre 2015 pour échanger respectivement sur les impacts sociaux et environnementaux de la centrale et sur le renforcement du suivi du plan d'actions correctives, notamment via des visites sur site régulières.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations,

Laurence Pessez